

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2017

Présidence : M. Alain Etienne

La séance est ouverte à 19h03 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et Mme Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents. Il tient aussi à saluer dans le public Mme Jeannine de Haller Kellerhals, ancienne conseillère administrative et maire, l'équipe du Théâtre de Carouge, Mme Henriette Stebler, ancienne conseillère municipale, et M. Sandro Pistis, député.

Sont absents ou excusés : M. Jean-Didier Bandollier.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

5. Délibération administrative **065-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 9'952'000.- pour la rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes, sise rue Ancienne, 39.
6. Délibération administrative **066-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 53'994'500.- pour la reconstruction du Théâtre de Carouge/atelier de Genève, sis rue Joseph-Girard, 13.
7. Délibération administrative **067-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 106'000.- TTC destiné au remplacement des couvercles des collecteurs dans le cadre de la pose du revêtement phonoabsorbant des routes cantonales sur territoire communal.

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Motions
 1. Motion **014-2016 R** : Fondation carougeoise pour la petite enfance.
9. Postulats

- 10. Résolutions
- 11. Pétitions
- 12. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT

Le Président indique que le Conseil municipal a été informé en date du 1^{er} février 2017 de la démission avec effet immédiat de M. Sandro Pistis de sa fonction de conseiller municipal. Pour son remplacement, le service des votations et élections a désigné en date du 9 février 2017 Mme Gabriela Sonderegger.

Le Président demande au secrétaire de donner lecture du courrier de démission de M. Pistis.

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Je m'apprête à démissionner du Conseil municipal de Carouge, à l'occasion de l'entrée en fonction de la personne qui me remplacera prochainement et à laquelle je formule tous mes vœux de succès. Comme le prévoit le système instauré par la nouvelle Constitution, il y aura sans doute un tirage au sort pour départager celui ou celle qui me remplacera, puisque trois candidats ont obtenu le même nombre de suffrages. Ma démission ne deviendra donc effective que lorsque mon successeur aura prêté serment au Conseil municipal de la Ville de Carouge.

C'est en 2007 que je me suis présenté pour la première fois au Conseil municipal de Carouge sous la bannière du MCG, qui se lançait également pour la première fois dans une élection communale, puisque le Mouvement Citoyens Genevois est entré de manière fracassante au Grand Conseil en 2005, trois mois après sa création. En 2007, le MCG a failli entrer une première fois au Conseil municipal de Carouge. Il manquait un peu plus d'un bulletin. Dans d'étranges circonstances, le responsable des Opérations électorales a estimé que quelques votes étaient non valables parce que deux bulletins MCG étaient placés dans l'enveloppe électorale de quelques électeurs carougeois MCG. Jusqu'à 2007 et à l'arrivée du MCG, ces bulletins étaient considérés comme valables. Dans des conditions contestables, nous n'avons pas obtenu le quorum électoral et nous n'avons pas pu entrer au Conseil municipal. En 2009, je me suis retrouvé élu au Grand Conseil dans le raz-de-marée MCG qui a vu l'élection de 17 députés. Nouveau succès en 2011, mais au niveau communal, où le MCG entre dans plus de 15 communes et bien évidemment à Carouge où nous obtenons 3 conseillers municipaux.

Au fil des années, le MCG s'est engagé à fond dans divers combats. Minoritaires, nous en avons appelé aux électeurs carougeois au moyen de référendums. Ainsi, nous avons obtenu suffisamment de signatures dans le référendum dit des «parachutes dorés» du Conseil administratif offerts à ceux qui n'étaient pas réélus, une véritable prime à l'échec électoral. Ce référendum MCG a été gagné mais le Conseil municipal par manque de courage n'a pas voulu faire voter le peuple tout en annulant cette mesure. Nous nous sommes engagés également, avec d'autres partis, contre la hausse du centime additionnel des impôts communaux, en lançant un référendum municipal et obtenant une large victoire devant le peuple carougeois. Puis, nous avons lancé un référendum contre le projet du théâtre de Carouge. On ne nous a épargné aucune difficulté. Ainsi, des feuilles signées, placées dans un commerce, ont été volées. Une pétition bidon, lancée dans le but unique de tromper les électeurs, a fait croire aux électeurs qu'ils avaient déjà signé le référendum et les militants MCG se sont retrouvés face à une campagne d'intimidation orchestrée dans la rue. Les

électeurs carougeois ont largement soutenu le MCG puisqu'en 2015 notre groupe est passé de 3 à 4 sièges, en manquant de peu le 5e siège.

Vous l'aurez compris, après 10 années d'engagement à Carouge, il est temps de laisser la place à une relève qui va continuer à défendre les citoyennes et les citoyens carougeois au Conseil municipal. Je serai bien évidemment toujours là, hors du Conseil municipal pour participer aux diverses actions politiques dans l'intérêt de notre belle ville carougeoise. Je désire rendre hommage ici au travail effectué par les militants et les élus du MCG à Carouge, qui ont fait preuve de courage et d'engagement. Je remercierai également les adversaires politiques qui ont su se montrer corrects et loyaux. Je tiens tout particulièrement à remercier deux femmes courageuses qui ont su contre vents et marées militer alors qu'elles n'étaient pas élues et s'engager notamment dans des récoltes de signatures. Il s'agit de Marie-José Naine et Muriel Besse. Mes remerciements s'adressent également à William Haymoz, homme de cœur, et à Simon Bikoy, toujours engagé à défendre les actions du MCG. Je souhaite plein de succès à notre nouvelle élue Sircée Pierre-Toussaint. Mes remerciements vont également à l'administration communale qui a toujours su répondre avec efficacité et flexibilité, ce qui est une qualité à souligner. Mes remerciements s'adressent aussi au secrétaire général du MCG François Baertschi qui a toujours répondu présent aux attentes des élus MCG de la ville de Carouge et à notre Présidente Ana Roch qui soutient toujours notre commune.

En souhaitant que l'avenir de Carouge et de ses habitants soit bien défendu, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sandro Pistis

Le Conseil municipal prend acte de cette démission.

Le Président remet à M. Pistis le traditionnel cadeau de départ.

Applaudissements

Suite à la démission de M. Sandro Pistis, conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement par Mme Gabriela Sonderegger, conformément à l'art. 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que « en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement. »

Le Président prie Mme Gabriela Sonderegger de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

" Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

Mme Gabriela Sonderegger lève la main droite et répond par les mots : « Je le jure. »

Le Président prend acte de son serment et lui remet un bouquet de bienvenue.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2017

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017.

Le procès-verbal est accepté par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

L1/L 2

Suite à ma communication du dernier Conseil municipal lors de laquelle je vous informais de discussions en lien avec la réalisation et au financement des tronçons routiers dits L1/L2, j'ai le plaisir de vous rappeler qu'une séance d'informations destinées aux Conseillers municipaux des cinq communes concernées directement ou indirectement par ce projet est organisée par la DGT le 1er mars prochain de 19h à 20h30 à la salle communale de Troinex.

Cette séance vous permettra de mieux comprendre les enjeux de ces tronçons qui remplacent l'ancien projet dit de « voie Cottier ». Pour rappel, ils doivent permettre de relier la route de saconnex d'Arve à la route d'Annecy puis la route d'Annecy à la route Pierre-le-Grand donnant un accès direct au carrefour de Milice et à l'autoroute de contournement.

Étant donné que nos communes ont été sollicitées pour financer une partie des surcoûts liés au passage en sous-terrain ou en semi-enterrée, soit pour Carouge environ 1,5 million de francs au maximum, il est important de partager avec nos collègues d'autres communes ces enjeux.

Il va sans dire que cette participation de Carouge à ce projet fera l'objet d'une proposition de délibération qui vous sera soumise en mars ou avril prochain.

PAV Grosselin

Je me permets également de vous rappeler qu'a été lancée le 9 février dernier la 1^{ère} démarche participative de grande ampleur sur Carouge en lien avec l'aménagement futur du quartier de Grosselin.

L'aménagement de ce quartier, avec un potentiel de 3700 logements, représente un enjeu majeur pour notre commune. Outre la volonté d'un quartier durable, vert et animé, il est également voulu tant par le canton que par votre Conseil administratif de privilégier la mixité de logements et de l'ancrer dans la durée. D'où la volonté de faire la part belle aux coopératives d'habitations.

Enfin, si ce quartier se veut exemplaire, c'est aussi que nous entendons le créer sur un mode participatif afin que nos habitant-e-s s'approprient ce nouveau quartier et que, dès le début, il soit pleinement connecté à notre commune.

Voulant une participation la plus large possible, nous avons également demandé à ce que chaque parti politique représenté au Conseil municipal dispose d'un siège dans les ateliers. Comme expliqué sur le courrier qui vous a été adressé, libre à vous de choisir qui occupera ce siège.

La séance de lancement du processus aura lieu le 28 février et les ateliers les 14 mars, 25 avril et 20 juin, traitant respectivement de la programmation et des équipements, des

espaces publics et de la mobilité et enfin des modes d'habiter et de la cohabitation avec les entreprises.

À noter que ce forum et cette méthode participative perdureront tout au long du processus de transformation de ce secteur et même au-delà, comme les expériences d'autres villes le montrent.

Une double commission PAV/CEVA sera organisée en principe au début du mois d'avril afin de vous présenter en détail ce processus et de vous informer de l'avancement des projets d'aménagement du secteur de l'Étoile.

Génie civil

Au vu de la charge actuelle et future du secteur du génie civil qui est de plus en plus amené à faire du pilotage de projets conséquents et de moins en moins de petites exécutions de détail, une analyse interne a été menée afin de permettre à ce secteur de disposer des compétences et de l'organisation qui lui permettra d'assurer sa mission. Cela a conduit à réorganiser ce secteur pour le rendre le plus efficient possible au vu des enjeux identifiés.

Dans ce contexte, une redéfinition des postes et responsabilités a été effectuée et le poste de chef-fe de secteur se retrouve vacant. Sa repourvue est rendue possible par une réallocation des ressources internes au secteur et bien sûr dans le strict respect des dispositions statutaires, mais également en tenant compte des différentes situations personnelles et individuelles des collaborateurs.

Ainsi, nous tenions à vous informer de la prochaine publication de l'ouverture du poste de chef-fe de secteur en génie civil qui vise à repourvoir une unité poste existante.

Rabais parkings (postulat 004-2016)

Pour faire suite au Postulat 004-2016 nous demandant d'étudier la possibilité d'octroyer des rabais dans nos parkings, sous certaines conditions, aux clients des commerces carougeois, je tiens à vous rassurer sur le fait que nous n'avons pas oublié votre demande et que nous analysons actuellement diverses options et leurs conséquences tant financières qu'en matière de mobilité ou encore de cohérence du message communal.

Une commission des finances a d'ores et déjà été fixée au mardi 28 mars à 18h30 afin de vous présenter les résultats de ces réflexions et de voir avec vous sur quelle option avancer concrètement.

Communications de Mme Hiltpold :

Engagement au sein de l'Office d'état civil

Nous avons le plaisir de vous présenter une nouvelle collaboratrice. Il s'agit de Mme Lauriane Genser, qui est présente ici ce soir. Mme Genser a été engagée en qualité d'officière d'état civil au sein de l'Office d'état civil, dès le 16 janvier 2017.

Après avoir détaillé le parcours de Mme Genser, Mme Hiltpold ajoute que Mme Genser a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge avec enthousiasme. Nous nous réjouissons de cette collaboration et lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

Fourchette verte – Ama terra

Comme vous l'aurez peut-être lu dans la presse, j'ai le plaisir de vous informer que l'EVE du Val d'Arve a obtenu le diplôme de Fourchette verte – Ama terra. Il s'agit de la première crèche du canton à bénéficier de ce nouveau label et nous en sommes très fiers.

La Ville de Carouge souhaite contribuer de manière positive aux objectifs de santé publique poursuivis par le Canton de Genève. Manger équilibré fait partie de ces objectifs, car nous le savons, l'alimentation est un facteur déterminant qui conditionne notre santé et donc notre qualité de vie.

Obtenir le label Fourchette verte – Ama terra, c'est faire un pas de plus. Ama terra est un profil additionnel démontrant que l'établissement veille également à ce que l'alimentation suive les principes du développement durable.

Concrètement, l'idée est de choisir des aliments sains, produits dans le respect de l'environnement tout en favorisant des produits de saison. Les conditions dans lesquelles les aliments sont produits, conservés et préparés sont par ailleurs très importantes.

Ama terra favorise également une qualité du moment même du repas en portant une attention sur les relations entre les adultes et les enfants tout en favorisant la participation de ces derniers.

Pour permettre une telle labellisation, un gros travail de mise en place a été nécessaire. Ce travail a aussi nécessité de revoir les menus, de mener une réflexion approfondie sur le choix de chaque ingrédient et de penser différemment ces moments de repas avec les enfants.

Ce diplôme a été remis à l'EVE du Val d'Arve le 9 février dernier, lors d'une cérémonie durant laquelle l'ensemble du personnel de l'institution a été remercié, car sans lui, en particulier le cuisinier, ce label n'aurait pas pu être reçu.

Je profite de la présence ce soir de personnel de l'EVE du Val d'Arve pour le remercier et le féliciter encore une fois.

Applaudissements

Communications de Mme Lammar :

Dictionnaire carougeois

Vous avez trouvé à vos places un exemplaire du dictionnaire carougeois tome IV C qui vient de sortir en décembre dernier. Certaines ou certains d'entre vous étaient du reste présents au vernissage de ce dictionnaire le 7 décembre dernier.

Ce tome IV C dédié aux artisans carougeois fait suite à différents tomes dédiés à la musique, au théâtre et au cinéma ; aux lettres, presse et métiers, à l'urbanisme et à l'architecture ; aux céramistes et figuristes ainsi qu'aux peintres, sculpteurs et graveurs.

Depuis 1994, la Ville de Carouge souhaite par ces dictionnaires honorer les personnalités carougeoises qui ont marqué les divers domaines de la vie culturelle, économique ou publique de notre cité.

Aujourd'hui, ce sont les artisans qui sont sous les feux de la rampe. Plus de 220 notices décrivent dans cet ouvrage les parcours de ces artisans et ces créateurs qui ont fait Carouge du 18^{ème} siècle à nos jours.

Ce dictionnaire est aussi l'occasion de découvrir la grande diversité qui caractérise les métiers d'art.

Ébénistes, restaurateurs, décorateurs, tapissiers, bijoutiers, joaillers, stylistes, maroquiniers, tisserands, relieurs, graphistes, photographes, illustrateurs, et tant d'autres, les métiers d'art sont multiples et variés. Pas moins de 198 métiers et 83 spécialités.

La Ville de Carouge est une véritable vitrine des métiers d'art, elle qui a été bâtie autour de ses artisans. Dès le 18^{ème} siècle, leur présence importante permet à notre cité de se construire et de se développer ; les arcades qui abritaient les ateliers des artisans et des créateurs sont, aujourd'hui encore, le témoignage de cette présence continue.

Avec son parcours des ateliers carougeois et sa participation annuelle aux Journées des métiers d'art, Carouge se place ainsi comme un lieu important de l'artisanat et de la création en Suisse romande.

Au vu de cette histoire intime entre Carouge et les métiers d'art, il était naturel et logique d'honorer des personnalités qui vivent ou ont vécu, travaillent ou ont travaillé à Carouge : tel est donc le but de ce tome IV C du Dictionnaire carougeois.

Cela dit, en raison de la richesse du tissu artisanal local, cet ouvrage ne peut hélas pas prétendre à l'exhaustivité.

Dès lors, je souhaite que la lecture de ce dictionnaire vous encourage à découvrir et redécouvrir aussi très concrètement, directement dans nos rues sardes, les trésors et le travail des artisans carougeois, fait de passion et de tradition, qui enrichissent notre ville de jour en jour.

Bonne lecture et bonne découverte.

Expo photo Grand Genève

Vous avez également trouvé à vos places un petit dépliant faisant la promotion de l'exposition photographique intitulée « Le Grand Genève, regards d'habitants ».

Cette exposition photo est le fruit d'un concours organisé par l'Association des communes genevoises et l'ARC, l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français, qui est si l'on veut un peu le pendant de l'ACG.

Le but de la démarche est de mettre en valeur les habitantes et habitants du Grand Genève, qui révèlent sur les clichés le territoire de la Région, allant de l'Ain à Genève et du canton de Vaud à la Haute-Savoie, dans sa diversité et dans la réalité de leur vie quotidienne.

Cette exposition est itinérante, gratuite et accessible à toutes et tous. Elle est accueillie dans tout le Grand Genève par différentes communes durant de nombreux mois. Vous avez le programme sur le dépliant. N'hésitez pas à vous rendre dans une des communes pour voir cette exposition. Toutes les dates en 2017 ayant déjà été prises par de nombreuses communes, nous sommes encore en discussion pour un accueil à Carouge en 2018.

Conventions des théâtres

Suite aux commissions Culture du mois de juin 2016, lors desquelles les différents théâtres avaient eu l'occasion de vous présenter leurs projets et vous aviez pu discuter des conventions, j'ai le plaisir de vous informer que les conventions de subventionnement du Théâtre de Carouge – Atelier de Genève et du Théâtre Alchimic ont été signées.

En revanche, celle du Théâtre des Amis n'a pas encore été signée dans la mesure où nous avons reçu un courrier en décembre dernier du président de l'association du Théâtre des Amis, M. Jean-Marie Crettaz, nous informant que M. Pastor avait décidé de mettre un terme à son mandat de directeur pour la fin de l'année 2017 et indiquant que M. Lionel Chiuch reprendrait le poste de directeur.

Le Conseil administratif souhaite dès lors tout d'abord rencontrer le successeur de M. Pastor afin de discuter avec lui de l'avenir qu'il compte donner au Théâtre des Amis. Réunion qui devrait avoir lieu tout prochainement.

Ensuite, il faudra que M. Chiuch soit partie prenante à la convention, puisque celle-ci doit s'étendre jusqu'en 2020 et qu'il reprendrait la direction du théâtre début 2018. Enfin, nous avons également demandé à la future direction de bien vouloir se présenter aux membres de la commission Culture. La date de cette commission vous sera communiquée ultérieurement, mais elle devrait avoir lieu durant le premier semestre 2017.

Cela étant, j'aimerais également relever que le Conseil administratif a décidé que la subvention 2017, qui a été votée par le Conseil municipal, serait dans tous les cas versée au théâtre, convention signée ou pas, afin de ne pas mettre en danger l'exploitation du Théâtre des Amis qui participe indéniablement à la vie culturelle de notre cité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation de deux membres supplémentaires au Conseil de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées

Suite à la modification des statuts votée par la DA 043-2016, la validation des statuts de cette fondation est toujours en attente au Grand Conseil sous forme du PL 12000.

Dans l'intervalle, les deux formations du PLR et du PS ont déjà désigné les personnes du Bureau. Les personnes désignées entreront en fonction une fois les statuts adoptés par le Grand Conseil.

Pour le PLR, il s'agit de M. Jean-Pierre Isabella et, pour le PS, de Mme Brigitte Leuzinger.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Le Président demande s'il y a des oppositions à cette désignation.

Il n'y a pas d'opposition. Par conséquent, M. Jean-Pierre Isabella et Mme Brigitte Leuzinger sont désignés membres du Conseil de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées mais n'entreront en fonction qu'une fois les statuts votés par le Grand Conseil.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 065-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 9'952'000.- POUR LA RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE DES FÊTES, SISE RUE ANCIENNE, 39

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2017 renvoyé en commission Toutes commissions réunies.

Celle-ci s'est réunie les 26 janvier et 2 février 2017 et le rapport a été établi par M. Maulini.

Le Président demande si M. Maulini a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Maulini répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 23 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Lammar apporte un complément à ce qu'elle a eu l'occasion de dire lors de la présentation de la délibération au Conseil municipal et lors des deux séances de commission. Elle a le plaisir d'informer le Conseil municipal que la subvention du programme Bâtiments de l'office cantonal de l'énergie pour la salle des fêtes d'un montant de CHF 61'170.- a été officiellement attribuée à la commune le 6 février dernier, soit quelques jours après la commission, raison pour laquelle Mme Lammar ne peut en faire part au Conseil municipal qu'aujourd'hui. De plus, cette subvention s'accompagne d'un bonus cantonal complémentaire de CHF 20'180.-. La commune est encore en attente de la confirmation de l'attribution de la subvention de CHF 400'000.- du Fonds des collectivités et des CHF 16'000.- de Swissgrid, pour le théâtre de Carouge qui fait l'objet de la délibération suivante.

Mme Sonderegger annonce que le groupe MCG se réjouit de voter cette délibération tout à fait raisonnable, de moins de 10 millions. Ce montant permettra de rénover la salle des fêtes afin qu'elle puisse continuer à accueillir diverses manifestations et fêtes communales. Le MCG votera donc favorablement la délibération pour la salle des fêtes de Carouge.

M. Calame indique que le groupe des Verts votera avec enthousiasme le budget pour la rénovation de la salle des fêtes. Outre tous les avantages qu'on peut y voir en termes d'utilisation, un autre avantage est de faire passer ce bâtiment du statut peu enviable de gouffre énergétique à celui de modèle de performance et – bonne nouvelle complémentaire – de bénéficier visiblement du 1% énergétique attribué par le canton.

M. Barthassat signale que le PDC votera aussi avec enthousiasme ce projet. Il rappelle que la salle des fêtes est liée au théâtre. Le PDC votera évidemment les deux délibérations – mais il y reviendra plus tard.

M. Voignier mentionne que le groupe PLR votera également cette délibération. Le groupe PLR a été convaincu du fait que le Conseil administratif portera toute son attention pour répondre, durant la période des travaux, aux demandes des associations ou groupes qui utilisaient la salle des fêtes, par exemple en installant une tente sur la place de Sardaigne ou en mettant d'autres salles à disposition. La salle des fêtes abrite une grande activité et il ne faut pas laisser toutes ces associations trouver seules des arrangements. Le groupe PLR a obtenu cette assurance du Conseil administratif, que M. Voignier remercie.

M. Monney déclare que, pour toutes les raisons qui ont déjà été données par les autres partis, le parti socialiste votera cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Applaudissements

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 066-2017 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 53'994'500.-- POUR LA RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE DE CAROUGE/ATELIER DE GENÈVE, SIS RUE JOSEPH-GIRARD, 13.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2017 et renvoyé en commission Toutes commissions réunies.

Celle-ci s'est réunie les 26 janvier et 2 février 2017 et le rapport a été établi par M. Maulini.

Le Président demande si M. Maulini a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Maulini répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 16 oui, 3 non et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barthassat annonce que c'est avec beaucoup de joie que le PDC et lui-même voteront ce projet, qui est un projet historique – il faut souligner le fait que c'est la première fois que des privés donnent plus que le canton. Il souhaite remercier du fond du cœur trois personnes : Mme Lammar, qui a fait un excellent travail, Pierre Maulini, qui s'est engagé pour ce théâtre, et Bertrand Buchs, qui, lors de la dernière législation, s'est battu pour ce théâtre. Il s'agit d'un très beau projet. Personnellement, M. Barthassat est conseiller municipal pour voter ce genre de projets et non pas pour s'écharper avec d'autres sur des bêtises, même si son caractère taquin pourrait parfois faire croire le contraire. Il est donc très heureux ce soir d'être présent. Il pourra peut-être dire à ses petits-enfants, si Dieu lui prête vie, qu'il était là ce soir pour voter ce très beau projet, qu'il invite tous les conseillers municipaux à voter.

Mme Besse rappelle que le MCG s'est toujours opposé à la destruction du théâtre de Carouge qui a été construit il y a à peine quarante-quatre ans. Le projet présenté ce soir est disproportionné par rapport aux attentes que l'on peut avoir, d'autant plus que la commune est déjà dotée de plusieurs théâtres qui sont généreusement subventionnés par les contribuables carougeois, à hauteur de plusieurs millions. Carouge veut se doter d'une Ferrari alors qu'elle a la possibilité d'avoir une Golfe. Carouge veut vivre au-dessus de ses moyens et faire payer la facture de cette folie aux générations futures. Pourquoi ne serait-il pas possible d'avoir une synergie entre les divers théâtres carougeois ?

Le MCG note que la facture, depuis le projet initial, a augmenté d'environ 3 millions pour frôler les 54 millions, montant sans aucune garantie qui peut connaître de larges dépassements. La salle des fêtes, dont les dimensions sont plus ou moins équivalentes, nécessite une rénovation à hauteur de moins 10 millions. C'est l'objet d'une autre délibération que le Conseil municipal vient d'examiner et que le groupe MCG a soutenue parce qu'elle est tout à fait raisonnable et nécessaire. En comparaison, la somme de 54 millions pour le nouveau théâtre de Carouge est tout à fait excessive. C'est la folie des grandeurs !

Mme Besse rappelle qu'il a été indiqué qu'une partie de ces 54 millions devrait bénéficier de financements externes, mais ces financements externes ne sont pas tous entièrement garantis, comme les 10 millions promis par le canton qui ne sont toujours pas votés.

Le MCG veut rappeler les conditions troubles dans lesquelles s'est déroulée la récolte de signatures pour le référendum contre le crédit d'étude. Il convient de souligner que certains élus autour de cette table ont eu un comportement inacceptable vis-à-vis de femmes qui récoltaient des signatures, en intimidant les électeurs qui s'apprêtaient à signer. Des feuilles de signatures déposées dans un commerce ont disparu. Une pétition bidon a même été lancée pour créer la confusion parmi les électeurs. Cela prouve que ce projet n'est pas aussi crédible que certains l'affirment, sinon de tels procédés n'auraient pas été utilisés pour faire capoter ce référendum pour lequel il a manqué une quarantaine de signatures.

Pour le groupe MCG, il ne s'agit pas d'un bon projet qui, en plus, va dénaturer un ensemble architectural édifié dans les années 1970. Il convient de souligner que d'autres priorités à Carouge nécessitent également des moyens financiers importants et risquent d'être négligées. Le MCG demande une distribution plus équitable des moyens, alors qu'il y a de nombreux besoins à Carouge. Pour toutes ces raisons, le groupe MCG votera non à la délibération portant sur la démolition-reconstruction du théâtre de Carouge.

M. Maulini signale que les Verts sont évidemment favorables au crédit de reconstruction du théâtre de Carouge. Cela a été dit et répété : une rénovation coûterait plus cher aux Carougeois que la reconstruction envisagée. Pour la reconstruction, avec la participation financière du canton, des communes et de privés, la part communale se chiffre entre 21 et 24 millions, alors que dans l'optique d'une rénovation, la participation des entités publiques et privées serait exclue et la facture s'élèverait à 30 millions pour les Carougeois. La rénovation ne comprendrait ni salle de répétition, ni petite salle, ni locaux administratifs et mettrait en péril le théâtre de création.

Le théâtre de Carouge a une histoire. Il est né en 1958, il fait partie de la cité, il est connu au-delà des frontières. En 2016, 141 représentations à Carouge, 269 en tournée. Pour le théâtre, il y a un projet : le groupe Pont12, vainqueur du concours, a fait ses preuves, et toute la conduite du projet a été effectuée en collaboration avec l'équipe du théâtre. Pour le théâtre, il y a un public : 4'000 abonnés, 91% de taux de fréquentation, 41'000 billets vendus lors de la dernière saison 2015-2016. Pour le théâtre, il y a un directeur, Jean Liermier, dont le charisme et la compétence sont manifestes et qui a marqué par son engagement et son attachement à notre ville – c'est un gage d'avenir.

Il faut réaliser cette reconstruction. M. Maulini fait une petite digression. Lors des commissions, les conseillers municipaux ont reçu des informations extrêmement importantes, extrêmement encourageantes. Il y a un témoignage qu'il voudrait citer. La commission a reçu le comité de soutien « Pour que vive le théâtre de Carouge ! » Elle a reçu quatre personnes : Me Jean-Pierre Carrera, M. Marc Nobs, ancien conseiller administratif radical canal historique, M. Daniel Mouchet, socialiste, et Mme Béatrice Berthet. M. Maulini voudrait rappeler ce que cette dernière a déclaré. Elle a rappelé aux membres présents que la notoriété de la commune de Carouge s'étend bien au-delà des frontières du canton grâce au théâtre de Carouge. Elle a indiqué que la préoccupation principale de l'association des Intérêts de Carouge est que la présence de ce théâtre sur le sol de la commune constitue un attracteur et un vecteur de l'économie profitant à tous. Elle a ajouté que celui-ci permet de créer une synergie avec les commerces environnants, et donc de créer des emplois. C'est donc un large spectre d'acquiescement.

Il faut réaliser cette construction pour que chacun d'entre nous, à sa place de citoyen, d'habitant, d'élu municipal puisse jouer son rôle, pour que nous puissions dire un jour, comme on l'entend parfois de vieux Carougeois de l'époque des créateurs François Simon, Philippe Mentha et Louis Gaulis : « J'ai connu la reconstruction du nouveau théâtre de Carouge. » Dans une période où il est bon de rappeler nos valeurs, le vrai signal consiste à donner à la femme et à l'homme plus de temps libre pour la culture et pour les choses de l'esprit, le bénévolat associatif, toute chose non matérielle qui fonde la qualité de notre vie.

M. Gerster déclare ce qui suit. La pièce a commencé sous une autre législature. La majorité du Conseil administratif actuel avait déjà son nom sur l'affiche. L'intrigue était que l'engagement de la commune de Carouge ne devait pas dépasser le montant de la rénovation ou de la mise en conformité du théâtre actuel. Ce montant donné par le Conseil administratif alors était de 21 millions. On doit malheureusement utiliser l'imparfait, non pas pour signifier que ces déclarations étaient faites dans le passé mais parce que le chiffre a lui aussi passé. Le chiffre qui est donné aujourd'hui est beaucoup plus trouble et élevé puisqu'il pourrait atteindre les 30 millions.

Mais revenons un instant sur ce premier acte où le chiffre de 21 millions était encore d'actualité. Le PLR avait en son temps averti le Conseil municipal que, par le vote du crédit d'étude, il mettait le doigt dans un engrenage à effet cliquet, sans retour possible si ce n'est de perdre 6 millions au cas où le projet n'était pas finalisé. Le vote du PLR pour ce crédit d'étude avait été conditionné au non-dépassement des 21 millions. A ce moment-là, cela ne posait aucun problème pour personne puisque l'Etat de Genève devait potentiellement apporter 15 millions, que l'ACG contribuait pour 5 millions et que le théâtre, quant à lui, s'engageait à mettre 13 millions dans le financement. Les comptes étaient bons, on arrivait à 54 millions. Aujourd'hui, la situation a changé.

Pour être positif, le PLR tient à remercier tous les acteurs mandataires pour la qualité du travail effectué. Ils doivent être d'autant plus félicités qu'ils ont, selon les chiffres donnés, réussi à rester dans l'enveloppe des 54 millions tout en conservant l'identité architecturale du projet. Les représentants du théâtre ont également quasiment atteint leur objectif de recherche de fonds. Rien que cette réussite les récompense de leur immense travail, mais il est aussi important de souligner qu'ils ne se sont pas ménagés pour arriver à ce résultat. Ils méritent la reconnaissance des conseillers municipaux et leurs chaleureux applaudissements. Fin de la partie euphorique, revenons à la réalité des chiffres.

En résumant, le montant nécessaire de 54 millions est donc connu, stable et confirmé. De cette somme la commune peut déduire le geste appréciable du fonds intercommunal qui, certainement reconnaissant de la qualité des prestations du théâtre de Carouge et de l'attrait de ce dernier sur les habitants des autres communes genevoises, apporte non pas 5 mais 7 millions. L'Etat de Genève, quant à lui, vient avec une enveloppe réduite de 10 millions, soit 5 millions de moins que les promesses faites par l'ancien Conseil administratif. Il s'agit quand même de 10 millions, il ne faut pas dénigrer ce montant, mais espérer néanmoins que le vote des députés puisse être plus généreux.

On arrive donc à un apport communal non plus de 21 mais de 24 millions. Certains diront : « Mais ce n'est rien. Si vous refusez, c'est 6 millions qu'on perd. Si vous faites traîner les choses, on payera encore 2,6 millions de plus ». Des menaces, mais pas une réalité financière. Le PLR est très partagé car il s'agit quand même de millions – ce n'est pas rien. Déjà lors du vote des 21 millions, les membres du PLR n'étaient pas tous convaincus par l'ampleur de l'investissement. Aujourd'hui, les sceptiques d'alors ne se voient que confirmés dans leurs réserves. Certains, ne voulant pas jouer la culture contre le sport, espèrent que ce Conseil accueillera avec la même ferveur les futurs projets pour des installations sportives. D'autres sont soucieux des amortissements qui vont venir alourdir les futurs budgets communaux, mais ils ont été quelque peu rassurés par les promesses du théâtre que les frais de fonctionnement du nouveau théâtre ne viendront pas en plus augmenter la subvention communale.

Le PLR a un peu l'impression d'être le seul à considérer ce magnifique projet sous un angle financier responsable. Malheureusement, malgré plusieurs relances, il n'a reçu aucune garantie que le montant de 24 millions ne puisse pas encore prendre l'ascenseur. C'est pourquoi il propose d'amender la première invite de la façon suivante : « D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 53'995'000.-, **dont CHF 24'000'000.- uniquement seront à la charge de la commune**, destiné à la reconstruction du Théâtre de Carouge/Atelier de Genève, sis rue Joseph-Girard, 13 ».

M. Calame relève que, depuis le début du projet de renouvellement du théâtre de Carouge, les Verts ont pris le parti de la confiance et de l'enthousiasme. Ils n'ont pas été déçus par les propositions qui sont faites. Ils renouvellent leur confiance au service des constructions de la ville de Carouge, aux architectes et ingénieurs qui ont œuvré, à la Fondation du théâtre de Carouge, à l'équipe de Jean Liermier, au comité de soutien coloré comme l'a décrit M. Maulini, et au Conseil administratif. Ils refuseront donc le climat de défiance et de suspicion qui accompagne cet amendement.

M. Barthassat comprend les soucis du PLR par rapport à ces dépassements possibles. Mais il croit que le PLR confond charges incompressibles, que l'on trouve dans les budgets de fonctionnement, et investissements. Ici, il s'agit d'un investissement qui sera assez vite amorti. De plus, le loyer de l'argent est très bas aujourd'hui et va le rester encore quelques années. Par conséquent, le groupe PDC ne votera pas cet amendement. Ces 3, 4, allez disons même 10 millions de dépassement au pire ne sont rien par rapport aux 30, 40 ou 50 années durant lesquelles Carouge bénéficiera de ce théâtre. Bien sûr, on parle de millions mais ce n'est rien par rapport à une ville de Carouge qui est extrêmement riche – Carouge est en effet une des communes les plus riches du canton. Le problème de la commune, c'est le fonctionnement, où l'on trouve des charges incompressibles suite à des décisions qui n'étaient peut-être pas opportunes. Or ici, encore une fois, il ne s'agit pas de fonctionnement, mais d'investissement. A cet égard, M. Barthassat invite le PLR à mieux comprendre le fonctionnement d'un budget. Les investissements créent des emplois, ils apportent beaucoup à la ville. Il invite donc le PLR à retirer son amendement.

M. Baertschi salue d'abord les envolées lyriques qu'il y a eues en faveur du théâtre, lequel est important pour la vie de la commune et porte aussi loin à l'étranger la réputation de Carouge. La commune n'a pas tellement d'éléments comme celui-là aujourd'hui, y compris dans le sport du reste où elle a une équipe en ligue nationale, un boxeur qui fait parler de lui à Annemasse, etc. Mais elle a ce théâtre, qui est un petit objet précieux. Ensuite, M. Baertschi souligne que tout le monde partage les soucis financiers du PLR. Pour lui, c'est un peu un *remake*. A l'époque de la construction des Grands Hutins, le PLR disait exactement la même chose : il ne faut pas faire ce centre de loisirs trop cher, il faut ripoliner, il faut réduire les crédits. Et l'on voit aujourd'hui que le centre de loisirs des Grands Hutins est parfaitement intégré dans le quartier de Grange-Collomb. M. Baertschi souhaite simplement que le Conseil municipal ne fasse pas de pingreries et que les partis essaient de se mettre d'accord pour tous adhérer à ce projet.

Pour rassurer le PLR, Mme Lammar rappelle qu'en commission, le Conseil administratif s'est engagé à ce que la part communale ne dépasse pas 24 millions. Sur le montant global de 54 millions, la commune a malgré tout l'assurance que les mauvaises surprises seront limitées au maximum dès lors que plus de 65% des soumissions sont rentrées, avec des prix qui sont bloqués. Concrètement, le seul risque de dépassement du montant de 54 millions, ce serait si les travaux devaient ne pas commencer à temps, parce qu'alors les prix ne seraient plus bloqués. S'agissant des différents apports, comme cela a été relevé précédemment, la fondation s'est engagée à trouver 13 millions. Elle s'est encore engagée en commission à les trouver quoi qu'il arrive et à ne pas demander d'argent supplémentaire à la commune. S'agissant de l'Association des communes genevoises, comme Mme Lammar a eu l'occasion de le dire, les 7 millions ont été votés à l'unanimité des communes. Le délai est arrivé à échéance. Il n'y a pas eu d'opposition. Dès lors, ces 7 millions sont acquis. Reste le montant de 10 millions, que le Grand Conseil n'a effectivement pas encore voté. Cependant, ce montant était mentionné noir sur blanc dans un projet de loi. Dans le deuxième train de lois sur le désenchevêtrement, relatif à la culture, il était stipulé qu'une fois le projet de loi voté, le Conseil d'Etat s'engageait à subventionner la reconstruction du théâtre de Carouge à hauteur de 10 millions. Par rapport au montant qui a été voté pour la Nouvelle Comédie, qui était de 45 millions sur 90 millions, la participation cantonale pour le théâtre de Carouge de

10 millions sur 54 millions n'est pas particulièrement énorme pour le canton. La commune a donc de bonnes chances d'obtenir ce montant. Mme Lammar enjoint tous les conseillers municipaux à faire du lobbying auprès de leurs députés afin de donner à ces 10 millions les meilleures chances de passer. Tout cela pour dire que Mme Lammar n'a pas trop de souci par rapport au montant de 24 millions. Il faut savoir que le Conseil administratif n'a pas de plan B si la commune devait ne pas obtenir ces 10 millions du canton. Le cas échéant, il faudrait revenir devant le Conseil municipal pour voir ce qui pourrait être fait. Comme Mme Lammar a eu l'occasion de le dire, une rénovation ne répondrait pas aux besoins du théâtre de Carouge. Non seulement la rénovation est devisée à un montant bien plus élevé, soit 30 millions, mais elle ne comprend ni petite salle, ni salle de répétition, ni locaux pour l'administration. Elle signifierait la mort du théâtre de création. Si la commune n'obtenait pas ces 10 millions, il faudrait donc rediscuter par-devant le Conseil municipal. Ce qui est important pour le Conseil administratif, c'est que ces travaux démarrent rapidement car les prix sont bloqués pour autant que les travaux démarrent à la fin de l'été comme prévu. Si, pour ce faire, le seul moyen est de limiter, par le biais d'un amendement, la part de la commune à 24 millions, cela ne pose pas de problème majeur au Conseil administratif. Mme Lammar réitère l'engagement du Conseil administratif de revenir au Conseil municipal si la commune n'obtient pas les 10 millions du canton. Mais le Conseil administratif a bon espoir de les obtenir et que la participation de la commune ne s'élèvera pas au-delà de 24 millions.

La question de M. Meyer porte sur la conséquence pratique de l'amendement. Le moment décisif est probablement celui de la décision du Grand Conseil. Si cette décision concerne 8 millions au lieu de 10 millions, l'amendement signifie-t-il que les travaux ne peuvent pas commencer ? Signifie-t-il que si le Grand Conseil ne prend pas de décision avant la fin de l'été, les travaux ne peuvent pas commencer non plus, ce qui va augmenter le coût de construction ? Comment le PLR voit-il la conséquence pratique de son amendement ? A quel moment la commune doit-elle réagir si ces 24 millions risquent d'être dépassés ?

M. Monney signale que le parti socialiste va évidemment soutenir ce magnifique projet, pour toutes les bonnes raisons qui ont été données par M. Maulini et par M. Calame et qu'il ne va pas répéter. Le parti socialiste soutiendra aussi l'amendement du PLR parce qu'il est évidemment très sensible à la gestion des deniers publics. Et comme Mme Lammar, M. Monney encourage le PLR, qui est le plus grand parti représenté au Grand Conseil, à part le MCG peut-être, à faire du lobbying auprès de ses députés pour que passent les 10 millions, et peut-être même les 15 millions – il n'est pas interdit de rêver.

M. Gerster relève qu'en commission, le PLR a écouté la conseillère administrative. Certes, cette dernière n'a pas répondu à toutes les questions de M. Gerster, mais ce n'est pas pour cela que celui-ci n'a pas écouté tous ses propos. Elle l'a redit ici : 24 millions au maximum. Dès lors, si le Conseil municipal ne vote pas cet amendement, c'est un signe qu'il donne à la population. Le PDC l'a déclaré ouvertement, il est prêt à partir à 34 millions. Mais à 34 millions, M. Gerster pense que certaines personnes vont commencer à sortir les stylos et les feuilles. Et pour ce qui est des 2,6 millions supplémentaires que le Conseil administratif a annoncés pour le cas où les travaux commenceraient avec du retard, il faut être raisonnable. Le PDC est dans une euphorie que M. Gerster peut comprendre puisque Bertrand Buchs a soutenu, soutient et soutiendra toujours ce projet, mais à un moment donné, il faut être sérieux. Le PLR n'a pas contredit les mandataires qui sont venus présenter le projet en commission, il a reconnu la qualité de leur travail. Les mandataires parlent d'un montant qu'on a appelé « prix Placette » parce qu'il est juste en dessous de 54 millions, à CHF 53'995'000.-. Le PLR croit au montant de 54 millions. Le métier de M. Gerster, c'est les deniers cantonaux : M. Gerster présente des projets et si l'on revient vers lui en lui disant qu'il y a 4 ou 5 millions en moins, il fait avec. Le projet du théâtre de Carouge prévoit ce qu'il y a de mieux, il correspond aux demandes des utilisateurs et à ce qu'on espère tous offrir au théâtre. Mais s'il devait manquer 1 ou 2 millions, soit le Conseil administratif reviendra

devant le Conseil municipal, soit il faudra donner l'instruction aux mandataires de couper certains éléments. On n'en est pas là puisque le PLR table sur le scénario le plus réaliste, c'est-à-dire 10 millions qui viendraient du Grand Conseil. Comme l'a dit la conseillère administrative, ces 10 millions sont inscrits dans un projet de loi, ils ne semblent pas poser de problème. Et M. Gerster invite les autres partis à faire comme le PLR, dont la secrétaire de section a fait venir des députés qui ont visité, avec la conseillère administrative, le théâtre de Carouge pour qu'ils en voient l'état actuel. Le PLR fait donc du lobbying. Il soutient le projet. Simplement, il estime que la limite de 24 millions est peut-être un garde-fou pour certaines personnes qui voudraient lancer le référendum. C'est peut-être montrer que le Conseil municipal est quand même raisonnable. Et c'est peut-être aussi montrer à des députés qui ne seraient pas favorables à ce projet que la commune de Carouge, à un moment donné, ferme le robinet et qu'ils devront assumer leur vote négatif, au cas où ils ne votent pas les 10 millions.

Mme Marti avoue ne pas avoir de grandes compétences en matière de construction, mais le groupe des Verts a la chance d'avoir en son sein des compétences extrêmement diverses. Les Verts ont discuté de cet amendement. Au départ, ils n'y étaient pas forcément tous opposés. Mais il leur a été dit que jamais par le passé le Conseil municipal n'avait plafonné un crédit de construction. On peut donc se demander pourquoi, aujourd'hui, le PLR propose un plafonnement alors que cela n'a jamais été fait par le passé. Les Verts maintiennent donc leur refus de l'amendement.

M. Maulini est un peu surpris par la tiédeur de l'engagement du PLR. Il ne voit pas ce que cet amendement change. Le PLR a dit dès le début que, dans ses rangs, les conseillers municipaux étaient partagés. Avec cet amendement, cessent-ils d'être partagés ? Sont-ils tous pour ? Le Conseil municipal a ce soir un acte d'engagement fort à faire pour l'histoire de cette ville. C'est aux conseillers municipaux du PLR de jouer leur rôle aussi bien dans les milieux privés qu'ils connaissent et qui peuvent aider la fondation à trouver le financement que dans les milieux institutionnels en agissant auprès du Grand Conseil, plutôt que de refreiner l'enthousiasme qui règne pour une fois autour de cette table. Etre raisonnable et sérieux, ce n'est pas ce qu'ils font, selon M. Maulini. Ce dernier aimerait savoir, il aimerait que ce soit formulé et il aimerait l'entendre : Sont-ils partagés ? Comment le sont-ils ? Complètement ? Moitié-moitié ? Un tiers-deux tiers ? Ceux qui sont contre la délibération vont-ils être pour du fait de l'amendement ?

M. Monney rappelle que le Grand Conseil doit bientôt voter en commission. Si le Conseil municipal n'est pas d'accord sur certaines options, ce n'est pas un bon signe donné au Grand Conseil. Il est important de trouver un consensus entre les partis, et c'est pour cela que le parti socialiste soutiendra cet amendement. M. Monney rappelle ensuite que la commune aura un bâtiment qui vaudra 54 millions mais qu'elle investit 24 millions. Il pense donc qu'il s'agit d'un bon investissement pour la commune. Enfin, M. Barthassat a cité des personnes qui étaient à l'origine de ce projet, mais lui-même souhaiterait aussi citer Mme de Haller Kellerhals qui a initié ce projet lors de la législature précédente.

M. Prod'hom est surpris par cet amendement. Jamais auparavant le Conseil municipal n'a limité un crédit d'investissement. Le Conseil administratif a fait son travail plus que largement puisque la majorité des soumissions sont déjà rentrées et que des contrats sont prêts à être signés avec des entreprises. La commune a donc vraiment la garantie des prix. Jamais un projet n'a été aussi bien ficelé. Et si M. Prod'hom envoyait une petite pique aux bancs d'en face, il dirait que dans le très bon bureau d'ingénieurs de la place qui gère ce dossier se trouve une personne de leur bord politique. Il est très important de donner un signal fort. Le Conseil municipal doit clairement montrer que la commune maîtrise sa part du coût et que c'est à l'Etat de Genève d'assumer la part qu'il doit prendre en charge. Là, c'est une question de réseautage, pour faire en sorte que vraiment les députés votent ces 10 millions pour le

théâtre de Carouge. Enfin, M. Prod'hom relativisera la différence entre 21 millions et 24 millions. L'évolution est extrêmement faible. Par rapport au budget communal, les taux d'intérêt et le niveau des amortissements sont tellement bas que, d'après M. Prod'hom, la commune a très clairement les moyens d'absorber cette différence.

M. Barthassat partage un peu les soucis de M. Maulini. Il ne comprend pas bien ce que veut le PLR. Le PLR est-il pour le projet ou non ? Si un référendum était lancé, y participerait-il ? M. Barthassat souhaite donner de quelques chiffres. Qu'est-ce que signifie la différence entre le montant de 21 millions, qui était prévu au départ, et le montant de 35 millions que le PDC, qui n'est pas sérieux selon M. Gerster, serait prêt à accepter ? Elle signifie CHF 350'000.- de charges par année, amortissement sur 50 ans et intérêts compris. Quand M. Barthassat voit qu'au budget, le Conseil municipal vote, à coup de millions, des charges incompressibles pour tel ou tel engagement ou pour d'autres éléments insensés, il tient à souligner qu'au pire des cas, si l'Etat de Genève ne participe pas du tout, que le PDC perd la tête comme l'insinue le PLR et que la part de la commune s'élève à 35 millions, on parle de CHF 350'000.- de charges annuelles, amortissements et intérêts compris, pendant 50 ans. C'est pour cela qu'il ne votera pas l'amendement – qui part peut-être d'un bon sentiment.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement proposé par le PLR qui consiste à ajouter au premier décide : « D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 53'995'000.-, **dont CHF 24'000'000.- uniquement seront à la charge de la commune**, destiné à la reconstruction du Théâtre de Carouge/Atelier de Genève, sis rue Joseph-Girard, 13 ».

L'amendement est accepté par 21 oui, 9 non et 1 abstention.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

Mme Sonderegger indique que le groupe MCG demande le vote nominal.

M. Bocquet demande également le vote nominal.

Le Président constate que cette demande est soutenue par au moins un quart des votants. Il procède au vote nominal.

M. Antonioli :	oui	M. Meyer :	oui
M. Baertschi :	oui	Mme Molinari :	oui
M. Bandolier :	excusé	M. Monney :	oui
M. Barbuzzi :	oui	M. Morex :	non
M. Barro :	oui	Mme Morisod :	oui
M. Barthassat :	oui	M. Mützenberg :	oui
Mme Besse :	non	Mme Pierre Toussaint :	non
M. Bocquet :	oui	M. Pinto Albino :	oui
Mme Buchs :	oui	M. Prod'hom :	oui
M. Calame :	oui	M. Scheidegger :	abstention
Mme Cambier :	oui	Mme Sonderegger :	non
Mme Decnaeck :	oui	Mme Uldry :	oui
M. Etienne (Président) :	ne vote pas	M. Voignier :	oui
M. Fraomene :	oui	M. Wolfisberg :	non
M. Gerster :	oui	M. Zongo :	oui
Mme Marti :	oui	Mme Zuber :	oui
M. Maulini :	oui		

La délibération telle qu'amendée est acceptée par 25 oui, 5 non et 1 abstention.

Applaudissements

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 067-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 106'000.- TTC DESTINÉ AU REMPLACEMENT DES COUVERCLES DES COLLECTEURS DANS LE CADRE DE LA POSE DU REVÊTEMENT PHONOABSORBANT DES ROUTES CANTONALES SUR TERRITOIRE COMMUNAL.

M. Walder introduit le sujet. Il est désolé de couper ce moment de grande émotion avec une délibération de moindre importance, mais la soirée continue. Dans le cadre de la pose de revêtement phonoabsorbant sur les routes cantonales de la commune, le canton sollicite cette dernière pour le financement des couvercles des collecteurs se trouvant sous ces rues et qui sont à la charge des communes.

Le montant de CHF 106'000.- qui est soumis au Conseil municipal sera entièrement prélevé sur le Fonds intercommunal d'assainissement. Toutefois, même si *in fine* le coût sera nul pour la commune, il est nécessaire d'approuver la délibération afin de pouvoir solliciter ce fonds.

Le montant de CHF 106'000.- comprend l'acquisition et la pose de 55 couvercles. Si le canton a identifié 50 couvercles nécessaires dans ses devis, le Conseil administratif a préféré garder, dans cette délibération, une marge de 10%, soit 5 pièces, sachant qu'il est assez fréquent de découvrir, une fois l'enrobé enlevé, des couvercles supplémentaires qui n'étaient pas visibles car totalement recouverts par le goudron. Il va sans dire qu'ils ne seront pas commandés sans qu'ils répondent à un besoin confirmé.

D'autre part, sachant que les revêtements des routes concernées ne sont pas très récents et que le FIA couvre les coûts, il a semblé judicieux de prévoir des couvercles neufs parfaitement intégrés au nouveau revêtement.

Enfin, pour information, les tronçons de routes concernés se trouvent sur la route de St-Julien, la route des Acacias, la route du Val-d'Arve et la route de Drize au niveau du rondou. M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Calame remarque que, par rapport aux 54 millions que vient de voter le Conseil municipal, les proportions sont effectivement différentes. Il aurait néanmoins une question. Beaucoup de pays manquent de couvercles de collecteur. Ici, la commune renouvelle ces couvercles parce qu'ils doivent s'adapter au revêtement phonoabsorbant. Le Conseil municipal pourrait-il à l'occasion connaître l'avenir des couvercles qui auront été déposés ?

M. Walder se fait fort de poser la question et de revenir vers le Conseil municipal avec une réponse.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 non, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTIONS

1. Motion 014-2016 R : Fondation carougeoise pour la petite enfance

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2016 et renvoyé en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie les 26 janvier et 7 février 2017 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé défavorablement la motion par 2 oui, 10 non et 2 abstentions.

Vu le refus de la motion, la commission des Affaires sociales donne un préavis au Conseil administratif pour la suite à donner après ce vote :

Acceptation des postes mis au budget pour 2017 : 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Monney demande une suspension de séance.

Le Président suspend la séance sept minutes.

M. Barbuzzi déclare que le groupe PDC ne cache pas sa déception au regard des présentations et discussions qui ont eu lieu lors des débats en commission. En effet, le modèle de la fondation qu'il demandait dans sa motion n'a été que très rapidement évoqué et une autre solution a été présentée et presque imposée par l'administration. Il s'agit tout simplement de la municipalisation de la petite enfance pour l'ensemble des institutions se trouvant sur la commune. Une fois encore, le groupe PDC s'étonne de cette proposition qui lui semble tout droit être sortie d'une volonté du service social plus que de celle de la magistrate en charge de ce dicastère. Alors, encore une fois, il ne comprend pas le fonctionnement des autorités : Est-ce l'administration qui dirige ou le Conseil administratif ? Une fois n'est pas coutume, il lui semble nécessaire de rappeler qu'une administration est au service de la population mais qu'elle n'est pas là pour faire des choix politiques.

Pour en revenir à la motion, tout le monde a pu entendre lors des débats en commission que la création d'une fondation est un modèle qui a fonctionné à satisfaction dans d'autres communes. Les avantages d'une fondation paraissent évidents puisque le politique pilotera les orientations dans ce domaine mais le staff qui serait mis en place pour la partie opérationnelle permettra de réaliser des économies d'échelle, notamment en centralisant toute la partie administrative – comptabilité, RH, formation, etc. Il faut noter également que les statuts d'une fondation permettent de déterminer quels seront les représentants des différents domaines de la petite enfance et qu'à ce titre il serait possible d'avoir des professionnels, ce que demandent avant tout les directrices des institutions.

Le groupe PDC a été également surpris de découvrir une volonté claire d'intégrer l'ensemble des institutions dans la commune à l'horizon 2019. Il lui semble que les comités n'ont pas été impliqués dans ce processus et il s'interroge sur la réelle volonté de ces derniers de disparaître. Le PDC rappelle qu'il n'y a pas d'urgence à choisir une orientation communale pour la petite enfance. En effet, l'enjeu est important pour l'avenir des institutions et il est nécessaire que les différents groupes politiques aient encore une réflexion afin de se forger

une vision plus large et plus lointaine pour ce domaine. Pour rappel, cela représente une part du budget communal de plus de 10%. Concernant l'EVE des Menuisiers, qui ouvrira à l'horizon 2018, d'autres alternatives peuvent être trouvées pour laisser le temps à ce Conseil de se déterminer sur l'avenir de la petite enfance à Carouge.

En conclusion, le groupe PDC souhaite que cette motion soit renvoyée en commission afin de développer une solution qui permettra une gestion saine des institutions de la petite enfance. Il invite les membres du Conseil municipal à faire bon accueil à cette proposition qui permettra de laisser au Conseil municipal le temps de réflexion nécessaire pour aboutir à des solutions, afin d'assurer une vraie politique de la petite enfance et, dans cet intervalle, de ne pas procéder à la municipalisation des secrétaires-comptables.

Mme Marti indique que les Verts ne sont pas du tout favorables à un retour en commission. Il y a eu six heures de commission pour aborder le sujet de la petite enfance. Les commissaires ont reçu passablement d'éléments, ils ont pu poser leurs questions. Quant au fait que cela a été orienté, oui, cela l'a été lorsque le rapport a été présenté. C'est suite à la présentation du rapport que le PDC a déposé une motion pour que le Conseil municipal puisse avoir plus de renseignements. Chacun a reconnu que les séances de commission qui ont suivi ont été enrichissantes et ont permis de faire le tour des options possibles. Mme Marti rappelle qu'en commission, une large majorité a refusé la création d'une fondation. Elle rappelle aussi que M. Barthassat, membre du PDC, lequel a déposé cette motion, a clairement dit que les associations s'essouffent, que ce système n'est pas viable à moyen et long terme. Il a aussi parlé de professionnalisation. Ce n'est pas une fondation qui permettra une professionnalisation. Elle ne fera qu'ajouter un intermédiaire. Retourner en commission alors que les commissaires ont fait le tour de la question, que chacun a pu travailler sur le rapport et les différents éléments qui ont été transmis, que ce sujet fait l'objet de discussions depuis le mois de septembre, et dire que le Conseil municipal n'a pas encore assez d'éléments, c'est vouloir ne pas prendre de décision et retarder tout le processus. Mme Marti rappelle que l'EVE des Menuisiers va être mise en route ; la commune ne va certainement pas demander à une société privée de prendre en charge cet EVE. Mme Marti souligne encore que les commissaires ont bien vu lors des différentes présentations que les personnes véritablement professionnelles étaient la coordinatrice de la ville de Meyrin ainsi que les directrices de crèche, lesquelles sont venues témoigner du fait que leur personnel et elles-mêmes désiraient une municipalisation.

Mme Decnaeck signale que, d'un point de vue idéologique, le parti socialiste est favorable à une municipalisation intégrative. Le parti socialiste tient à cette solution pour éviter la création de deux catégories d'employés. Il regrette que les employés de la petite enfance ne soient pas affiliés à la même caisse de pension que les employés de la ville. La fonction d'éducatrice de la petite enfance devient de plus en plus complexe et demande de plus en plus de qualifications. Il serait normal que leur salaire soit revu en conséquence ; il y a trop de disparités entre les salaires du personnel de la petite enfance. D'un point de vue économique, le parti socialiste est conscient de la réalité financière de la commune et comprend qu'une municipalisation intégrative n'est pas envisageable pour le moment. Néanmoins, contrairement à ce qu'a dit Mme Marti, les commissaires n'ont pas eu toutes les informations. La commune de Meyrin a intégré le personnel à sa caisse de pension. Il faudrait établir le coût pour la ville de Carouge d'une telle affiliation. Il faudrait aussi remettre à plat la politique de la petite enfance. En conclusion, le parti socialiste soutient une municipalisation juxtapositive améliorée et, pour cette raison, accepte la proposition du PDC de retour en commission, afin d'éclaircir tous les points qui n'ont pas été éclaircis et pouvoir rediscuter du projet de remettre à plat la politique de la petite enfance.

M. Voignier rappelle que la motion demandait la création d'une fondation. La commission a reçu des représentants de la commune de Versoix qui sont venus présenter les inconvénients et les avantages d'une fondation. Elle a reçu tous les intervenants que les

commissaires avaient demandé de recevoir. Elle a eu une grande présentation. Pour rebondir sur les propos de Mme Decnaeck, ce que demande le parti socialiste n'a plus rien à voir avec une fondation puisqu'il évoque une municipalisation juxtapositive. La motion demandait une fondation, la commission a vu que ce n'était pas pertinent et que ce n'était pas ce qu'elle souhaitait, elle a refusé la motion qui, M. Voignier l'espère, sera refusée ici également. Et s'il y a une volonté de faire autre chose, il invite ceux qui le souhaitent à déposer une nouvelle motion, dont le Conseil municipal discutera. Encore une fois, la motion demandait une fondation. Le Conseil administratif s'était engagé à reporter l'engagement du personnel, qui avait été mis au budget un peu précipitamment. Il a tenu son engagement. La commission a eu de nombreuses séances, elle s'est réunie plus de six heures. Elle a reçu des représentants de fondation, des représentants de la petite enfance, des directrices qui demandent d'avancer. M. Voignier encourage le Conseil municipal à refuser cette motion et ceux qui souhaiteraient un autre projet à y réfléchir pour le prochain budget et à déposer une motion.

M. Barthassat abonde dans le sens de M. Voignier : la motion parle d'une fondation. Lors des commissions, qui étaient fort intéressantes, le sujet a été un peu survolé, d'après le PDC, qui souhaite un retour en commission pour parler de fondation, étudier de possibles statuts, voir en détail quels seraient les coûts. Mme Marti a raison, M. Barthassat l'a dit en commission, il est un fervent supporteur de l'associatif – pas du communautarisme mais de l'associatif. Hélas, ces associations arrivent à bout de souffle, elles vivent de plus en plus difficilement ce qui leur arrive et les directrices demandent une professionnalisation. Le PDC pense que la professionnalisation viendra d'une fondation bien construite, avec de bons statuts, raison pour laquelle il demande le retour en commission, pour que le sujet puisse être approfondi. La petite enfance, c'est 10% du budget communal et une augmentation de 8 à 10% chaque année. Elle représentera très bientôt 15% du budget. Il faudrait oublier le côté partisan et réfléchir à une politique de la petite enfance de la commune. Le PDC pense que la fondation est le meilleur moyen de procéder à une professionnalisation tout en restant dans des coûts raisonnables. Vouloir une juxtapositive, c'est ouvrir la boîte de Pandore, c'est-à-dire aboutir à une intégrative. C'est fort probablement ce que veut l'administration, c'est ce qu'elle prépare depuis plusieurs années, personne ici n'est dupe. Mais le Conseil municipal veut-il une juxtapositive qui deviendra intégrative ? C'est ce que veut la gauche, mais cela signifie de 5 à 8 millions par année sans créer aucune place de crèche supplémentaire – alors qu'on a entendu plus tôt les problèmes que poseraient 4 ou 5 millions d'investissement supplémentaires pour un théâtre.... Le PDC n'en veut pas. Encore une fois, selon lui, la fondation est le meilleur moyen pour professionnaliser avec des coûts qui restent raisonnables, avec la possibilité d'ouvrir de nouvelles crèches. La conseillère en place pourrait très bien présider cette fondation, si elle craint de perdre sa mainmise sur ces millions. En effet, les statuts pourraient prévoir que le conseiller administratif en charge soit *de facto* le président de la fondation. Le PDC souhaite renvoyer à nouveau la motion en commission parce qu'aujourd'hui, la commission a décidé en réalité décider le statu qui, elle a décidé de ne rien décider. Il trouve dommage de faire six heures de commission pour en arriver à décider de ne rien décider. Il aimerait que le Conseil municipal referme cette boîte de Pandore en disant qu'il faut une fondation. M. Barthassat invite les conseillers municipaux à oublier le côté partisan, à oublier quel parti a amené la motion et à voter le retour en commission. La petite enfance représente 10%, bientôt 15% du budget de la commune. Le domaine est aussi important qu'un théâtre et M. Barthassat enjoint ceux qui sont chagrinés par le fait que la proposition de fondation vienne du PDC à oublier qui a déposé cette motion.

M. Mützenberg est assez partagé. Il comprend les arguments de M. Voignier. Le sujet a en effet été discussion en commission et un consensus s'est dégagé pour la municipalisation. Néanmoins, il faut aussi prendre acte qu'il y avait de vrais blocages sur la manière de mettre en œuvre une municipalisation et que, de part et d'autre de la table, les commissaires n'étaient pas d'accord. Eu égard à ces blocages, M. Mützenberg se demande si un dernier

retour en commission ne se justifie pas, peut-être pour considérer la fondation à la lumière de ces blocages, parce qu'il ne voit pas comment, autour de cette table, les conseillers municipaux arriveront à se mettre d'accord sur une municipalisation. Il n'est pas du tout convaincu par une fondation, mais il se demande néanmoins s'il ne faut pas renvoyer la motion en commission, en rediscuter. C'est un sujet trop important pour le balayer d'une manière ou d'une autre. M. Mützenberg soutient donc le retour en commission pour en reparler à la lumière de ce qui a été dit lors dernières commissions et des blocages qu'il y a eus de part et d'autre de la table.

M. Monney signale que le parti socialiste est très partagé sur le sujet de la fondation. Il s'agit tout de même de CHF 700'000.- de plus pour la commune, fourchette basse, comme indiqué en commission. Le parti socialiste a l'impression de ne pas avoir toutes les informations. Les séances de commission étaient très complètes, mais la commission n'a par exemple pas entendu de collaborateurs. Elle a entendu les directrices, mais il aurait été intéressant de connaître aussi le point de vue des collaborateurs. La commission pourrait également recevoir la commune de Vernier, qui a procédé à une municipalisation intégrative, pour savoir en particulier ce que cela a réellement coûté à la commune de Vernier et comment elle l'a absorbé dans son budget – est-ce que cela lui a coûté 3 millions, 4 millions ? Le processus a-t-il été étalé sur plusieurs années ? Comment cela s'est-il passé ? Il s'agirait donc d'avoir ces informations complémentaires. Le Conseil municipal parle d'un sujet plus large qu'une fondation, il parle de la problématique de la petite enfance à Carouge. Le parti socialiste souhaiterait renvoyer la motion en Toutes commissions réunies qui se réunirait début mars et où toutes les questions pourront être posées. Ensuite, le Conseil municipal votera, ou non, la motion fin mars.

Mme Marti remarque qu'en général M. Voignier, de l'autre côté de la table, et elle-même se rejoignent sur des questions sociales, sur les questions relatives aux personnes handicapées. Mais aujourd'hui, elle abonde complètement dans son sens. Il faut voter ce soir la motion. Elle a bien écouté M. Barthassat. Ce dernier demande un renvoi en commission pour travailler sur les statuts d'une fondation. Il faut d'abord que le Conseil municipal se prononce sur la question de savoir si, oui ou non, il veut une fondation et s'il fait confiance aux commissaires qui ont travaillé en commission des Affaires sociales et qui, hormis le PDC qui a bien sûr voté pour sa motion, ont voté contre la motion ou se sont abstenus. Les Verts se prononcent contre la motion pour les raisons indiquées en commission. Mme Marti ne va pas toutes les énoncer ici, elle renvoie les conseillers municipaux aux PV. Elle souhaite néanmoins souligner qu'en commission, il a été dit par un conseiller administratif d'une commune, qui plus est de droite: « Il y a de nombreux avantages à la municipalisation, notamment l'employeur unique et la mobilité du personnel. La commune opère un pilotage en direct et le service municipal se doit, dans cette hypothèse, d'être professionnalisé. » Cette personne qui était venue parler de fondation a dit très clairement qu'une municipalisation était tout à fait intéressante. Et si cette commune a opté pour une fondation, c'était pour ne pas éliminer les associations. Mme Marti rappelle qu'une fondation se construit à partir d'un patrimoine, soit immobilier soit financier. Ce serait 80% de subvention de la commune. Ce serait un pilotage indirect, un pilotage politique, non professionnalisé, contrairement à ce que veulent les Verts.

Mme Molinari rejoint les propos de Mme Marti. Elle ajoute que s'il faut voter sur le siège la proposition du PDC, c'est tout simplement parce que la motion a déjà été discutée : la commission a discuté des pour, des contre, des options différentes. Il est temps aujourd'hui de dire clairement que, pour le Conseil municipal, une fondation n'est pas une option. Ce n'est pas une option parce qu'elle ne va pas répondre aux besoins et à la souffrance qui existe au niveau des crèches. Elle a en outre un coût important. De plus, elle fige une situation inadaptée et crée simplement un échelon intermédiaire, alors qu'il y a un grand besoin de professionnalisation et que la commune doit pouvoir intervenir si des problèmes

ou des difficultés devaient surgir. Mme Molinari pense donc qu'il faut être très clair ce soir. La commission ne va pas passer encore des heures sur quelque chose dont elle a déjà parlé. Mme Molinari propose de voter sur le siège et de refuser la proposition du PDC. Et comme le dit M. Voignier, rien n'empêche qu'une commission travaille ensuite sur les autres options, une fois que celle de la fondation aura été écartée.

Mme Hiltbold souhaite d'abord rassurer le PDC : elle n'est pas asservie à l'administration carougeoise, elle a des idées politiques et elle les applique. N'en déplaise au PDC, ce n'est pas parce qu'elle propose des projets qui ne conviennent pas à ce dernier que ces projets proviennent de l'administration. Ce projet a peut-être été dirigé dans sa présentation, comme certains l'ont fait remarquer, mais Mme Hiltbold assume ce projet, qui est une municipalisation juxtapositive, c'est-à-dire que la commune deviendrait employeur du personnel en place aux mêmes conditions qu'actuellement. Ensuite, si le Conseil municipal souhaite une nouvelle commission, il faudra que le PDC explique ce dont cette commission devra discuter. Elle a compris que le PDC veut rediscuter d'une fondation mais, comme l'ont dit Mmes Marti et Molinari, le sujet a déjà été discuté. Elle a aussi noté que Mme Decnaeck souhaite discuter de la petite enfance. Le Conseil municipal peut toujours continuer à discuter mais il faudra vraiment dire au Conseil administratif ce qu'il peut amener en commission parce qu'il ne voit pas ce qu'une nouvelle commission pourrait apporter. Mme Hiltbold souhaite aussi préciser que des postes sont prévus, notamment un chef de secteur et l'internalisation du staff administratif. A un moment donné, il faut prendre les décisions et commencer à s'occuper des engagements, même si c'est pour l'automne, parce que le service RH traite de nombreux dossiers et que les personnes doivent pouvoir donner leur congé dans les délais. Il faut donc prévoir environ six mois pour pouvoir engager les personnes. Mme Hiltbold ajoute qu'effectivement, la commission pourrait entendre la commune de Vernier. Mais comme elle l'a dit en commission, et ce n'est pas un secret, Vernier n'a pas pu ouvrir une nouvelle crèche en raison de questions budgétaires. On sait qu'une municipalisation intégrative serait très coûteuse, cela a été démontré à Vernier. Mme Hiltbold a également entendu que le chiffre relatif à l'intégration du personnel dans la caisse de pension n'était pas connu. Ce chiffre est de CHF 800'000.-, en plus des CHF 400'000.- pour l'internalisation du staff administratif, y compris la personne pour les Menuisiers et le chef de secteur. Enfin, elle rappelle que, dans le budget 2016, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 40'000.- pour l'étude qui a été présentée. Si les conseillers municipaux veulent encore plus d'informations, il faudra non seulement dire au Conseil administratif lesquelles, mais aussi savoir que cela aura un coût – s'il faut calculer le coût de bascule de chaque personne en place, il faudra dépenser des milliers de francs en étude.

Pour avoir participé aux six heures de séances de la commission des Affaires sociales, M. Calame a eu l'occasion d'observer une très large majorité, voire une unanimité sur la préoccupation de dépasser le statu quo. De nombreuses questions intéressantes ont été posées, les intervenants étaient particulièrement bien préparés. En même temps, si la majorité, voire l'unanimité reconnaissait que le statu quo n'était pas satisfaisant, la fondation est une option qui a été très largement écartée. M. Calame pense que les commissaires ont eu des différends sur l'option de municipalisation. Sans trahir aucun secret, la question la plus sensible est la manière de prendre en charge cette municipalisation. Les Verts, quand bien même ils maîtrisent assez bien le français, ont mis un certain temps à comprendre le sens d'une municipalisation juxtapositive – M. Calame ne savait pas que cela existait dans le paysage juridique, mais on en apprend tous les jours. En plus, il faut encore voir les subtilités entre une version sèche ou une version aménagée – la municipalisation présentée comme juxtapositive était une version aménagée. Le problème reste entier de trouver des solutions rapidement pour éviter le statu quo, mais l'option fondation, qui est proposée par la motion, ne doit pas revenir sur le tapis. Si le Conseil municipal décidait malgré tout qu'elle devait l'être, M. Calame recommanderait de faire une « pré-commission » pour réexpliquer ce que les commissaires ont écouté pendant six heures de séances et qui était ardu et complexe.

Chacun des commissaires s'est beaucoup investi dans ce dossier et est capable d'aller expliquer aux autres membres de son parti ce qu'il en était.

Mme Zuber souligne que la politique de la petite enfance, qui représente 10% du budget communal, est essentielle pour la commune. Il lui semble que le sujet a été traité avec sérieux. Des séances de commission ont été tenues, les différentes possibilités ont été discutées. Mme Zuber trouve regrettable qu'autour de cette table, certains disent que c'est le statu quo. Ce qui a été décidé dans la commission n'est pas le statu quo. La fondation a été refusée mais des pas ont été faits. D'abord, il a été décidé de renforcer le service de l'administration en débloquent le budget pour engager un chef de secteur et de centraliser les secrétaires-comptables, ce qui va permettre d'améliorer l'égalité de traitement des familles au niveau du financement. Cette avancée, la conseillère administrative en charge l'a dit, représente CHF 400'000.- par année, soit environ 3% du budget de la petite enfance. Certains ont l'air de dénigrer cette avancée, en disant que rien n'a été fait, mais il faut admettre qu'il y a déjà cette amélioration. Le choix d'engager en interne ces employés n'empêchera pas par la suite de peut-être trouver une majorité pour avancer sur une municipalisation. En revanche, il exclut la fondation. Exclure la fondation est donc le choix qui se fait ce soir, mais cela n'empêche pas de discuter de municipalisation par la suite, d'essayer de trouver des majorités. Si une majorité se dégage pour renvoyer à nouveau en commission la motion discutée ce soir, laquelle porte sur une fondation, Mme Zuber considère que les motionnaires doivent clairement préciser quelles sont leurs demandes et ce qu'ils veulent en plus de ce qui a été présenté en commission. Quant au PLR, il soutient le projet qui a été présenté par sa conseillère administrative : une municipalisation juxtapositive, qui consiste à engager le personnel de la petite enfance aux conditions dont il bénéficie actuellement, c'est-à-dire aux conditions de la convention collective. Cela permet de ne pas augmenter les coûts au-delà des 3% d'augmentation décidés pour améliorer l'égalité de traitement et la professionnalisation et de donner directement à la commune la responsabilité de ce qui se passe dans les crèches. Le PLR le dit très clairement, il est prêt à discuter une augmentation de l'enveloppe pour les crèches. Le but est de créer des places de crèche, l'important est de pouvoir accueillir des enfants. Actuellement, la commune ne répond pas à la demande. Quand des familles ne peuvent pas obtenir de place de crèche, elles doivent utiliser des systèmes B qui peuvent devenir très coûteux. C'est pour cette raison que le PLR estime plus important de créer de nouvelles places de crèche, plutôt que d'augmenter la caisse de pension d'employés qui n'ont pas demandé qu'on leur augmente leur caisse de pension.

Comme dit l'adage, on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif, mais M. Barthassat va malgré tout essayer ce soir. Certains intervenants sont pour la juxtapositive qui, selon M. Barthassat, est impossible parce que, tôt ou tard, soit les employés soit une partie du Conseil municipal reviendront à la charge. La juxtapositive est un doux rêve qui ne se réalisera pas à Carouge. Comme il l'a dit plus tôt, c'est ouvrir une boîte de Pandore. Il est surpris que des personnes croient avoir les compétences pour dire qu'une fondation ne peut pas être professionnelle. Ce serait le cas si on y mettait les mauvaises personnes. Mais en cas de municipalisation, s'il n'y a pas de bons professionnels, ce n'est pas non plus professionnel. Aujourd'hui, l'administration compte des collaborateurs très bons, mais ils ne sont pas immortels, ils iront un jour, comme tout le monde, à la retraite. Que se passera-t-il après ? La fondation est la moins mauvaise solution. Elle mettra les employés sur un pied d'égalité, avec les mêmes échelles de salaire, les mêmes droits. Ce sera professionnel. Il y aura une mainmise politique si les statuts le veulent et si le Conseil municipal le veut. Pour répondre à Mme Hiltbold, qui demande ce que veut le PDC, M. Barthassat répète que le PDC souhaite que cette motion retourne en commission pour étudier sérieusement des statuts, pour approfondir la question des coûts sur un, deux, dix ans, pour voir quelles seraient les conséquences financières si trois crèches étaient ouvertes ces dix prochaines années. M. Barthassat remercie l'administration pour les informations très intéressantes

amenées en commission, mais le PDC n'a pas obtenu ce genre de détails, raison pour laquelle il souhaite un retour en commission. Encore une fois, le Conseil municipal est en train d'ouvrir une boîte de Pandore. Un parti politique proposera une juxtapositive mais en sachant très bien – parce que c'est une fourberie – qu'elle sera intégrative et d'ici deux, trois ou cinq ans, la commune va se retrouver avec 6 millions, 7 millions récurrents chaque année, elle ne pourra plus ouvrir une seule crèche, comme Vernier aujourd'hui, et qui va en pâtir ? Ce ne sont pas les élus autour de la table, mais les enfants.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la proposition de renvoi de la motion en commission des Affaires sociales.

Le renvoi en commission des Affaires sociales est refusé par 20 non, 9 oui et 2 abstentions.

Dès lors, le Président met aux voix la motion.

La motion est refusée par 21 non, 5 oui et 5 abstentions.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

11. PETITIONS

Il n'y en a pas.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Maulini concernant les illuminations de Carouge pendant la période hivernale

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2017.

En préambule, nous vous remercions de nous avoir transmis ce retour positif sur les illuminations mises en place dans la nouvelle zone piétonne. Cette phase de test s'avérant globalement positive, nous souhaitons effectivement développer cette initiative, tout en étant très attentifs aux coûts impliqués et à l'impact environnemental. Nous voulons veiller à proposer d'année en année des illuminations variées, tout en récupérant le matériel investi. Ainsi nous avons planifié d'organiser un tournus pour les principales illuminations, telles que l'étoile de cette année dans la zone piétonne, afin d'en faire bénéficier différents quartiers de Carouge à tour de rôle.

Pour développer cette planification à plus long terme, attractive et raisonnable du point de vue économique, nous avons décidé de solliciter notre mandataire qui a développé le Plan Lumières de Carouge, que nous sommes par ailleurs en train de mettre en œuvre.

L'implication de Mme Corten nous permettra d'assurer à la fois une conception de qualité et une adéquation avec la mise en valeur des quartiers telles que visée par ce plan directeur.

Espérant avoir répondu à votre question, ainsi qu'à celles de M. Chautems que vous nous avez transmises, nous vous remercions pour votre initiative et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Gerster concernant l'installation de terriers au square Montfalcon

Une étude de faisabilité sur les options réalisables a été faite par nos services avec l'aide de la société SERBECO.

La seule variante possible du point de vue de la levée des déchets, à cause de la taille des camions, est sur le domaine public communal entre la rue Louis Montfalcon et Jacques Grosselin en face des boxes existants. Cela impliquerait la suppression d'environ 5 à 6 places de stationnement en zone bleues, qui ne pourraient être aujourd'hui compensées comme le doit la Commune.

En conséquence la délibération pour les déchetteries enterrées, qui sera déposée en commun par le SVEM et le SURB avant la fin du mois de juin, intégrera la problématique du square Montfalcon, après avoir étudié toutes les questions liées aux compensations de places de parking.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Morex concernant le retour des places de parc à la rue Vautier

L'attente de la remise en place du marquage des places s'explique par le fait que deux chantiers ont utilisé successivement ces places. Par ailleurs, les conditions météorologiques ont empêché l'entreprise mandatée par la direction des travaux d'intervenir immédiatement, une fois les places définitivement libérées.

Toutefois, les devants avaient été pris par nos services auprès de la police municipale afin d'éviter toute amende d'ordre pour stationnement « hors case », vu qu'étant sur les places effacées de la rue Vautier 31, tant que le marquage ne pourrait être fait.

Le marquage des places de parking rue Vautier, ainsi que la reprise du sigle handicapé, ont été finalement effectués le 10 février par l'entreprise mandatée par le bureau d'architectes CLM.

Réponse de Mme Hiltbold à la question orale de M. Mützenberg concernant la sécurité au carrefour de la rue des Epinettes et de la rue Jacques-Grosselin, devant la Coop des Acacias

La situation est connue de la police municipale. Des infractions ont effectivement été commises, mais de manière ponctuelle. Entre 2015 et 2016, seules 18 amendes d'ordre ont été infligées par la police municipale à des automobilistes qui n'avaient pas observé ce signal de prescription interdisant d'obliquer à gauche qui est situé au bout de la rue Jacques-Grosselin, au carrefour de la rue des Epinettes et de la rue de Montfalcon. Ce signal a pour objectif d'interdire aux usagers de la route en provenance de la rue Jacques-Grosselin l'accès à la rue du Grand-Bureau et à la rue des Epinettes, sauf pour les bus. A ce jour, la police municipale n'a pas eu à traiter de doléances de la population en rapport avec cette problématique. La police de proximité de Carouge ne déplore qu'un seul accident de circulation sur ce carrefour depuis le début de l'année 2016, qui était dû à une embardée, sans blessés. On peut ajouter que de nuit, la signalisation lumineuse du carrefour passe au

clignotant, à partir de 23h00 environ jusqu'à 06h00 environ, ceci afin d'améliorer la fluidité du trafic. Dans le but de s'assurer qu'il n'y a pas une détérioration de la sécurité routière à cet endroit, la police municipale effectuera des contrôles de circulation sur le site, plus particulièrement aux heures de pointe et d'entrée et de sortie des écoles, avec pour objectif de sensibiliser les usagers de la route et de sanctionner les éventuels auteurs d'infraction. Les dates ont déjà été fixées, les heures aussi, mais bien entendu elles ne sont pas publiques pour ne pas alerter ceux qui auraient l'intention de contourner cette interdiction.

Réponse de Mme Lammar à la question écrite de M. Morex concernant l'utilisation de poudre colorée lors de la manifestation du Run to Run

Mme Lammar rappelle en préambule que M. Morex souhaitait savoir si le Conseil administratif avait l'intention « de demander aux organisateurs d'indemniser les commerçants lésés et, pour les prochaines éditions, d'interdire cette idiotie, voire de demander aux organisateurs de revoir leur dispositif, afin que de telles déprédations ne se reproduisent pas ».

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2016 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

En réponse à la question de l'indemnisation des commerçants, le Conseil administratif n'a pas demandé aux organisateurs d'indemniser les commerçants car aucune demande formelle de compensation financière n'a été effectuée. Par ailleurs, il faut relever que l'organisateur a pris en charge un nettoyage spécifique suite à une demande en direct.

S'agissant de la proposition d'interdire la Color Run, le Conseil administratif, après différentes séances entre l'organisateur et les services de l'administration a décidé de ne pas appliquer d'interdiction mais d'exiger la mise en œuvre des mesures correctives issues des différentes discussions et qui sont les suivantes :

- En accord avec le SVEM, secteur manifestations, 4 zones de projection sont retenues au lieu de 5, elles permettront de mieux circonscrire les nuisances. Il s'agit du mail des Promenades, de la place de Sardaigne, de la place de l'octroi (rue du Pont-Neuf) ou de la place d'Armes, parvis de l'Eglise.
- L'organisateur s'engage à tester un système de serre sur la zone du parvis de l'Eglise.
- L'organisateur prendra en charge le nettoyage du domaine public des zones de projections.
- Ayant constaté que la poudre utilisée était plus volatile cette année, demande a été faite au fournisseur de revoir cet aspect. Ce dernier travaille à diminuer sa volatilité.
- Une communication spécifique de prévention à destination des habitants et commerces à proximité des zones de projection sera mise en place.
- De manière générale, l'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires à minimiser l'impact des nuisances toutes origines confondues.

Espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Morex relative aux crayons utilisés dans la salle du Conseil municipal

Mme Lammar rappelle en préambule que M. Morex s'offusquait du fait qu'il était mentionné sur ces crayons une origine français alors qu'on dispose à Genève d'une fabrique réputée.

La réponse que le Conseil administratif peut vous apporter porte sur les éléments suivants :

- La situation n'est pas nouvelle dans la mesure où la conciergerie de cette salle gère avec parcimonie un très ancien stock encore disponible et dont l'origine remontant à plusieurs années ne nous est d'ailleurs pas connue. Nous ne pouvons dès lors pas exclure que ces crayons aient néanmoins été achetés dans un commerce carougeois..., ceci même si leur fabrication n'est pas locale. Il va de soi que nous irons jusqu'à épuisement dudit stock quelle que soient les marques présentes, dans un souci d'économie.
- De manière générale, il convient de relever que le regroupement des achats de fournitures de bureau sous l'égide du Service informatique, logistique et protection de la population nous a permis de développer une politique d'achat cohérente et responsable, cherchant constamment à trouver le meilleur équilibre entre les différents critères que sont les prix, la qualité, les critères de développement durable et la proximité commerciale. Il convient de noter que parfois tous les critères ne peuvent être tenus pondérés de la même manière ce qui nous force à des choix, qui peuvent par ailleurs être expliqués. Ainsi et notamment vous n'êtes pas sans savoir que la préférence locale ne peut pas être considérée comme un critère probant dans les appels d'offres soumis aux règles des marchés publics. Pour les achats de gré à gré, nous cherchons à en tenir compte, bien sûr, ceci pour autant que l'écart sur d'autres critères (comme le prix) demeure marginal.
- Partant, et concrètement, les stocks des crayons Bic France et M Budget seront utilisés jusqu'à leur épuisement. Par la suite, nous serons attentifs à la question de la proximité commerciale, dans la mesure des éléments que je viens d'expliquer.
- Cela étant, dans l'immédiat, et pour M. Morex en particulier, nous tenons à lui faire un petit cadeau afin qu'il puisse continuer à prendre des notes sans avoir à s'exaspérer sur l'origine de son crayon. M. Juget a retrouvé une boîte Caran d'Ache contenant un Caran d'Ache dont il lui fait don. Par ailleurs, j'ai également retrouvé un crayon gris Caran d'Ache tout neuf que j'ai fait graver à son nom, sans toucher aux deniers publics, je tiens à le préciser, afin qu'il puisse avoir sa plume personnalisée pour les prochaines séances.

Rires et applaudissements

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

M. Morex : Préoccupations des commerçants carougeois

Depuis quelque temps la presse genevoise se fait l'écho des difficultés rencontrées par les petits commerçants, qu'ils soient genevois ou carougeois, notamment en Vieille Ville ou dans le Vieux Carouge, en raison du franc fort, du tourisme d'achat outre frontière et du manque flagrant de places de stationnement à proximité des petits commerces.

Pour les commerces carougeois plus précisément, une partie des raisons responsables de cet état de fait est connue : difficultés de circuler, manque chronique de places de stationnements, pseudo zone piétonne désertée par les citoyens et commerces qui y ferment, etc.

Aussi, la Commune, pour les aider, en plus de la taxe d'enseigne fixée à Fr. 90.00 par année, n'a rien trouvé de mieux que d'y ajouter des frais administratifs, pour un montant de Fr. 50.00. Le Conseil administratif, même si la perception de cet impôt déguisé est admise par l'administration cantonale, alors même que cette dernière a revu à la baisse un certain

nombre de taxes, ne peut-il pas envisager, en raison de tout ce qui est énuméré plus haut, de la supprimer tout simplement ?

M. Baertschi : Menaces sur la faune et l'environnement

Lors des travaux de déneigement du terrain de football en matière synthétique effectués en janvier 2017 sur le terrain de football situé entre le passage des Tireurs de sable et la Promenade des Orpailleurs, le personnel en charge de ces travaux a utilisé une lame poussée par un véhicule.

En raclant ainsi ce terrain, une couche de matière synthétique a été enlevée - sous la forme de petits morceaux en matière synthétique de couleur verte - et a abouti avec la neige déversée en les poussant sur des barrières. Ces dernières ont été partiellement endommagées et courbées, en bordure notamment de la Promenade des Orpailleurs.

Cet amas de neige et de plastique est resté ainsi en dépôt en bordure de ladite Promenade pendant plusieurs semaines, constituant une atteinte à la faune et à l'environnement.

Par ailleurs, cette pratique a, à l'évidence, causé un dommage au terrain existant.

Le Conseil administratif peut-il me dire pour quelle raison les personnes en charge de l'entretien de ce terrain n'ont pas eu recours à un matériel plus approprié pour l'enlèvement de cette couverture de neige et comment on a pu laisser sans autre aussi longtemps ces amas de neige et de résidus en l'état sans chercher à les évacuer ?

M. Baertschi : Nouvelles taxes

La levée de nouvelles taxes communales, en particulier celles concernant des montants de « frais administratifs », semble peu en adéquation avec le caractère social que doit assumer une collectivité. Tel est le cas, par exemple, d'une demande d'aubade à fin août 2016 dans les rues de Carouge, demande adressée au Service responsable du Domaine public et facturée à raison d'un montant de CHF 50.-. A cela est venu s'ajouter en second temps une taxe de CHF 100.- pour frais administratifs. Ce qui conduit à un cumul de taxations à mon avis disproportionné. Pour la location d'une salle, c'est une taxe de CHF 50.- là aussi pour frais administratifs qui est ajoutée chaque fois au montant d'une location. Ceci à l'heure où toutes les démarches administratives sont de plus en plus conduites par internet, ce qui tend à généraliser la gratuité des e-démarches, notamment dans le monde bancaire.

Autre exemple, la nouvelle taxe fixe relative à la levée des déchets incinérables, une taxe minimale de CHF 100.- frappant sans distinction tous les petits commerçants tenant une arcade. Or, certains peinent véritablement à survivre et ressentent mal cette nouvelle pénalité. Le Conseil administratif peut-il me renseigner au sujet de ces nouvelles pratiques inspirées d'un management peu propice à favoriser l'essor d'une vie sociale et conviviale dans notre cité ?

M. Baertschi : Fondation des parkings

En date du 22 novembre 2016, en réponse à ma question écrite QE 026 - excès de zèle et abus d'autorité, le Conseil administratif me précisait que les agentes et agents du SDS seraient au bénéfice d'une formation spécifique régie par de nombreuses directives internes sur le contrôle du stationnement illicite ainsi que sur le comportement et l'attitude à adopter envers les usagers.

Or, en date du 1^{er} février, ces agents ont verbalisé dans le secteur de la place de l'Octroi un véhicule de la Poste. Cette information nous a été transmise par des postiers de Carouge.

Le Conseil administratif peut-il me dire si dans un tel cas, la Fondation des parkings retire automatiquement l'amende infligée? Par ailleurs, une telle bavure ne serait-elle pas de nature à confirmer l'attitude de harcèlement envers les habitants et commerçants riverains, dont se plaignent nombre de bordiers dans le secteur du Vieux-Carouge?

Questions orales

Elles sont au nombre de 8.

1/ Question orale de Mme Decnaeck :

Mme Decnaeck se dit interpellée par la dernière phrase de la réponse qui a été donnée à la motion qu'elle a déposée et qui suggérait de permettre aux seniors de manger au restaurant scolaire. Elle cite la phrase en question : « De manière générale, le Conseil administratif considère préférable que l'initiative vienne des entités concernées qui sont mieux à même de percevoir les contraintes des différents partenaires. » Mme Decnaeck demande si les conseillers municipaux doivent consulter les entités concernées à chaque fois qu'ils déposent une motion, car le règlement ne prévoit rien en la matière. Elle s'interroge également sur la signification du terme « entités concernées ». Elle suppose qu'il s'agit du club des aînés, car le rapport y fait allusion à plusieurs reprises. Par ailleurs, ce club s'occupe de ses membres d'une manière exemplaire, propose des activités variées et intéressantes et organise un repas une fois par mois, ce qui est très apprécié des aînés. Or d'après les chiffres de l'OCSTAT, la commune de Carouge compte 3'040 aînés de plus de 65 ans. Les personnes âgées de 55 à 64 ans n'étant pas recensées, Mme Decnaeck estime que le nombre réel de « seniors » est de 4'000. Pour sa part, elle juge que « l'entité concernée » n'est pas le club des aînés, qui ne compte que 300 membres, mais les 4'000 seniors de Carouge. Mme Decnaeck précise qu'elle a consulté M. Berthoud et M. Orelli du Service social avant de déposer sa motion et que ceux-ci ne lui ont pas déconseillé de prendre cette initiative. Elle conclut qu'elle a perçu un ton dans le rapport qui lui semble manquer quelque peu d'élégance. Est-ce une stratégie pour décourager les conseillères et les conseillers municipaux à déposer des motions ou pour ne pas les encourager à les prendre des initiatives ?

Mme Hiltpold prend note de la remarque de Mme Decnaeck et regrette qu'elle ait mal perçu le ton du rapport qui n'a aucunement pour intention de décourager les élus à déposer des motions. En ce qui concerne le terme « entités concernées », Mme Hiltpold n'est pas certaine de comprendre la question, mais indique que parmi les 4'000 seniors évoqués par Mme Decnaeck se trouvent des personnes âgées de 55 ans qui n'ont pas nécessairement l'envie ou le besoin d'aller manger avec des enfants à midi, raison pour laquelle la Mairie n'a pas consulté tous les aînés de la commune. En revanche, elle leur écrit chaque année pour les inviter à la journée des aînés et leur adresse une brochure qui leur décrit toutes les manifestations organisées par la commune et les associations. Mme Hiltpold conclut que la commune de Carouge ne doit pas nécessairement être à la source des actions organisées sur son territoire, mais peut déléguer l'initiative aux animateurs du GIAP, au personnel des institutions de la petite enfance et au personnel des maisons de retraite. Par exemple, l'EVE de la Tambourine entretient des contacts réguliers entre les aînés et les enfants. Mme Hiltpold réitère que le ton du rapport ne vise pas à décourager les élus et espère que sa réponse convient à Mme Decnaeck.

2/ Question orale de M. Morex :

M. Morex ne revient pas sur l'annulation de la fondue à la buvette de la patinoire tant l'organisation de ce repas a été mal gérée, mais souhaite aborder la question du repas des

sénateurs (il s'agit d'un repas auquel les anciens présidents du Conseil municipal de Carouge sont conviés chaque année). Il ne sait si l'administration dirige la commune, comme l'a dit plus haut M. Barbouzi, car cette tâche incombe en principe au Conseil municipal. En revanche, il lui semble évident que l'administration n'est pas au fait des coutumes carougeoises, car si ses membres s'étaient renseignés, ils auraient appris que toutes les sociétés carougeoises organisent leurs assemblées générales au mois de mars, y compris les sauveteurs auxiliaires qui ont prévu la leur pour le vendredi 10 mars, date qui a été retenue pour le repas des sénateurs. Malheureusement, il se trouve que parmi les sénateurs, sept sont sauveteurs, ce qui signifie que le repas des sénateurs risque d'être amputé de sept de ses membres. En conclusion, M. Morex demande au Conseil administratif s'il est possible de reporter la date du repas des sauveteurs.

Mme Lammar réagit face à la remarque de M. Morex selon laquelle l'administration est aux commandes de la commune, car elle a déjà entendu d'autres élus tenir ces propos. Elle rappelle que le poste qu'occupent les conseillers administratifs n'est qu'à 60 % et que ceux-ci ne peuvent et ne doivent par conséquent être présents sur tous les fronts. Quant au Conseil municipal, il ne peut être saisi à chaque fois qu'une date doit être choisie pour un événement. Mme Lammar rappelle également que le repas des sénateurs était initialement prévu pour un lundi soir ; ce jour de la semaine ne convenant pas à certaines personnes, il a été décidé d'organiser ce repas un vendredi soir. Malheureusement, le Conseil administratif n'avait pas connaissance de la date retenue pour l'assemblée générale des sauveteurs lorsque, au mois de décembre, il a choisi celle du repas des sénateurs. Mme Lammar regrette que ces deux événements coïncident, mais juge délicat d'annuler le repas des sénateurs sous prétexte que les sauveteurs ne peuvent y participer.

M. Morex réplique qu'il ne fait que reprendre les propos de M. Barbouzi et n'a pas personnellement affirmé que l'administration est aux commandes de la commune. Il ne fait que déplorer le manque de connaissances des us et coutumes de la vie carougeoise dont fait preuve l'administration. Il ajoute que si l'invitation pour le repas des sénateurs avait été envoyée en début d'année, le chef des sauveteurs n'aurait pas organisé son assemblée générale le même soir.

Au sujet du repas à la buvette, M. le Président regrette que la fondue traditionnelle ait été annulée, mais rappelle que le Bureau du Conseil municipal n'a pas réussi à trouver de date et d'horaire qui convenait au tenancier dans les délais impartis.

3/ Question orale de M. Monney :

M. Monney demande si un ramassage des vélos abandonnés sur la voie publique est prévu prochainement.

Mme Hiltbold répond par l'affirmative, mais précise que les ramassages ont en principe lieu durant la saison estivale. La police municipale mène une tournée et peut aussi être alertée par les citoyens.

4/ Question orale de M. Mutzenberg :

M. Mutzenberg demande si les aménagements provisoires en bas de la Place d'Armes sont prévus pour perdurer, car ils améliorent le trafic et sont fort appréciés des riverains.

M. Walder explique que ces aménagements ont été installés provisoirement à cause des modifications du trafic induites par les travaux au Pont de Carouge. Ils ont aussi été aménagés pour conduire en partenariat avec la DGT des tests dont un bilan sera dressé

dans quelques mois. Il sera alors décidé ou non de conserver les feux de circulation et de modifier les aménagements. Pour l'heure, rien n'est décidé.

5/ Question orale de M. Baertschi :

M. Baertschi indique que les pique-niqueurs qui s'installent au bord de l'Arve n'ont plus la possibilité d'utiliser les toilettes du Boulodrome. Comment résoudre ce problème de salubrité ?

Mme Lammar rappelle que ces toilettes sont uniquement accessibles durant les heures d'ouverture du Boulodrome et sont fermées pendant la nuit. De plus, il se peut que ces toilettes soient actuellement en réparations, car certains utilisateurs de la zone de pique-nique y ont commis des dégradations. Mme Lammar prend note de la question de M. Baertschi et demandera des renseignements.

6/ Question orale de M. Baertschi :

M. Baertschi fait remarquer que le côté du Pont-Neuf qui se trouve à Carouge est vierge de graffitis, tandis que celui qui se trouve à Genève ne l'est pas. Il ne sait si la Ville de Carouge peut faire quelque chose, mais espère que ces graffitis seront effacés d'ici à l'inauguration officielle de ce pont.

M. Walder prend note de la remarque de M. Baertschi et signalera la présence de graffitis à son homologue de la ville de Genève. Il espère également que ceux-ci disparaîtront d'ici à l'inauguration qui aura lieu au début du mois de mai.

7/ Question orale de Mme Marti :

Mme Marti a entendu la réponse que Mme Lammar a donnée à M. Morex au sujet des poudres de couleur utilisées lors de la Color Run. Au-delà des indemnités de nettoyage, il existe une question de santé publique dont la commune n'a pas tenu compte. En effet, l'Office fédéral de la santé publique recommande aux participants à la course de porter des lunettes et un masque, car l'inhalation de ces poudres peut provoquer des difficultés respiratoires et des vomissements. Mme Marti pose dès lors les questions suivantes : le plaisir de courir n'est-il pas suffisant ? Faut-il mettre en danger les enfants ou les personnes qui souffrent de troubles respiratoires en projetant cette poudre ?

Mme Lammar répond que la question de la santé publique a déjà été étudiée non pas cette année, mais l'année précédente lorsque Run to Run a proposé à la commune d'organiser un Color Run. Le Conseil administratif s'est immédiatement renseigné sur la composition des poudres pour en connaître la nocivité ; il s'est avéré qu'elles ne contiennent que des pigments naturels qui ne représentent aucun danger pour la santé de la majorité des participants. En revanche, l'association Run to Run ne recommande pas aux personnes allergiques au maïs ou souffrant de l'asthme de participer à la course.

Mme Marti juge important prendre en considération la minorité de personnes qui souffrent de l'asthme. Par ailleurs, cette minorité est croissante, car de plus en plus de personnes sont atteintes de cette maladie.

Mme Lammar rappelle que plusieurs courses sont organisées toute la journée : des courses pour les enfants, un relais, des courses de 5 km, de 10 km, et ainsi de suite. Les personnes souffrant d'asthme ou d'allergie au maïs peuvent donc courir sans nécessairement participer à la Color Run. Mme Lammar ajoute que cette course génère de l'enthousiasme et que le Conseil administratif regretterait de la voir être annulée.

8/ Question orale de Mme Marti :

Mme Marti s'interroge sur le Pont de Carouge sur lequel les voies de circulation ont été réaménagées pour les voitures et les transports publics. En revanche, la bande cyclable n'a pas été remise à la rue de la Fontenette entre le carrefour et le pont. De plus, la sortie cyclable à partir du Clos de la Fonderie manque à l'appel, alors qu'il s'agit d'un itinéraire recommandé par le canton sur la carte Pro vélo. Mme Martin fait ensuite remarquer que la manière dont la bande cyclable est tracée sur le trottoir du Pont de Carouge empêche les cyclistes de se réinsérer en toute légalité dans la circulation.

M. Walder prend note de la remarque de Mme Marti. Il explique que si la bande cyclable s'interrompt sur le Pont de Carouge, cela ne signifie pas que les vélos ont été oubliés ou sont interdits, mais que les gabarits de la chaussée ne permettaient pas de tracer une bande cyclable. Il ajoute que la commune a malheureusement dû faire cette concession pour améliorer les flux de circulation pendant la durée de la fermeture du Pont de Carouge. Les travaux étant terminés, M. Walder se renseignera sur la raison pour laquelle la bande cyclable n'a pas été remise en état. Il croit se souvenir que les plans de réaménagement sont prêts, mais que le Canton a pris du retard dans la délivrance de l'autorisation.

Au sujet de la Color Run, Mme Lammar indique que selon le site de l'association Run to Run, les poudres de couleur contiennent de la fécule de maïs 100 % naturelle colorée avec des pigments alimentaires. Il est aussi indiqué que l'association décline « toute responsabilité liée à la fécule de maïs et aux colorants alimentaires, ce qui est toutefois rarissime ». Enfin, Mme Lammar rappelle que des lunettes sont fournies à tous les participants pour éviter que les pigments entrent dans leurs yeux et que la Color Run est la dernière course de la journée, ce qui signifie que toutes les personnes qui veulent courir sans être importunées par les poudres ont le loisir de le faire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 :43.